

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice 15
Présents 15
votants 15

L'an deux mille vingt
le : neuf juin
le Conseil Municipal de la commune de Châtres-sur-Cher
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle Polyvalente (autorisation préfectorale du 19 mai 2020),
sous la présidence de Mme Sylvie DOUCET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 juin 2020

PRÉSENTS : Mme DOUCET Sylvie, M. DE CARFORT Claude, Mme MEUNIER Christine, M. MICHENET Gilles, Mmes LEMELLE Adeline, DESESQUELLES Nicole, KAUFFMANN Marlène, MARCON Angélique, MM. MOURIOUX Arnaud, PIGUET Sébastien, REAU Pierre, PAGNIER Guillaume, Mme DEGRIGNY Hélène, MM. GODART Pierre, BEAUCHAMP Jérôme.

ABSENT(S) : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LEMELLE Adeline.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2020.

Le procès-verbal est approuvé : 14 voix pour, 1 abstention (M. Pierre GODART), 0 contre.

1°) CAMPING MUNICIPAL : SAISON 2020 : FIXATION DES DATES D'OUVERTURE ET DES TARIFS :

Madame le Maire propose d'ouvrir le Camping Municipal **du samedi 13 juin au dimanche 13 septembre 2020 inclus**, avec la mise en place d'un protocole sanitaire, et propose de maintenir les tarifs de 2019 pour 2020, selon :

- ✓ **EMPLACEMENT :**
- 1 personne : 5,00 euros par nuit
- 2 personnes : 8,50 euros par nuit
- personne supplémentaire :
 - moins de 7 ans : gratuit
 - de 7 à 17 ans : 3,00 € par nuit
 - à partir de 18 ans : 5,00 € par nuit
- Tarif long séjour : 10 % de remise
(+ de 8 nuits consécutives)
- **Groupes** (centre de loisirs) : 1,70 euros / personne / nuit
- Branchement électrique : 2,50 euros par nuitée
- Garage mort : 1,80 euros par nuitée

✓ **CAMPING CAR :**

Prix d'un emplacement, avec vidange gratuite, remplissage compris

- Aire de vidange uniquement : vidange gratuite et remplissage 2,00 euros

✓ taxe de séjour de 0,22 € par personne majeure et par nuitée, reversée à la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois et au Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 15 voix pour, adopte ces propositions.

Madame le Maire rappelle le tarif appliqué pour une manifestation au camping : 250,00 €, et la tenue du VW Camp's 2 le week-end des 5 et 6 septembre 2020.

2°) CAMPING MUNICIPAL : SAISON 2020 : RECRUTEMENT ET SALAIRE DE LA GARDIENNE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter un agent saisonnier pour assurer l'entretien, l'accueil, l'animation et le gardiennage du camping municipal « Les Saules », pour la saison 2020, et de fixer sa rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- la création d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe saisonnier, du 10 juin au 13 septembre 2020 inclus, pour assurer l'entretien, l'accueil, l'animation et le gardiennage du camping municipal « Les Saules »,
- de fixer sa rémunération selon : échelon 6, Indice Brut 573, Indice Majoré 484,
- de lui attribuer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Comme chaque année, Madame le Maire souhaite organiser un pot de la municipalité avec les campeurs, en juillet et en août, si le contexte sanitaire le permet. Elle invite les conseillers à se rendre au camping.

Une plate-forme en béton, qui va être sécurisée, a été installée par l'équipe technique devant le mobil home de la gardienne et le plan d'évacuation mis en place et matérialisé.

3°) AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL CONTRACTUEL POUR INDISPONIBILITÉS MOMENTANÉES DU PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE, AUX SERVICES ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, PÉRISCOLAIRE, ET A LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE :

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité Madame le Maire à recruter du personnel contractuel en cas d'indisponibilités momentanées du personnel titulaire ou stagiaire des services administratif, technique et périscolaire, et à la Maison de Santé Pluridisciplinaire, en équivalence à l'absence de l'agent titulaire ou stagiaire remplacé, dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

A cette fin, une enveloppe de crédits sera prévue au budget.

Cette délibération doit être renouvelée lors de la première réunion annuelle du Conseil Municipal.

4°) RÉGIME INDEMNITAIRE DES ÉLUS A EFFET DU 27 MAI 2020 :

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1107 habitants (population totale), le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,6%,

Considérant que pour une commune de 1107 habitants (population totale), le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19,8%,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, **avec effet au 27 mai 2020** :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de fonctions du Maire, des adjoints, comme suit :
 - o **Maire : 35,60% de l'indice 1027**
 - o **Adjoints : 12,16% de l'indice 1027**
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

5°) EHPAD « GEORGES DAUDU » DE CHÂTRES SUR CHER : DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- **1 membre titulaire : Mme DOUCET Sylvie,**
 - **1 membre suppléant : Mme KAUFFMANN Marlène,**
- au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Châtres-sur-Cher.

Mme Hélène DEGRIGNY souhaitant également participer au conseil d'administration de l'EHPAD, Mme le Maire précise qu'elle sera invitée aux réunions.

6°) COMITE DES FÊTES DE CHATRES SUR CHER : DÉSIGNATION DE TROIS MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- **3 membres titulaires : Mmes DOUCET Sylvie, KAUFFMANN Marlène, M. MOURIOUX Arnaud.**
au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes de Châtres-sur-Cher.

7°) DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE :

Vu la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001 créant la fonction de correspondant défense pour développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense, notamment auprès des jeunes (sensibilisation et information sur le parcours citoyen, les activités de défense, le devoir de solidarité et de de mémoire),
Considérant qu'il y a lieu de désigner au sein du Conseil Municipal un correspondant défense,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de désigner M. Guillaume PAGNIER correspondant défense.**

8°) COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- **1 délégué titulaire : Mme MEUNIER Christine.**

pour le collège des élus auprès du CNAS.

9°) COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

La commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Sont ainsi déclarés élus, à l'unanimité :

- **MM. Gilles MICHENET, Pierre REAU et Pierre GODART, membres titulaires,**

- **MM. Claude de CARFORT, Arnaud MOURIOUX et Guillaume PAGNIER, membres suppléants,**

Pour faire partie avec Mme le Maire, président, de la commission d'appel d'offres.

10°) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET ELECTION DES MEMBRES :

Le Conseil Municipal,

- après délibération, fixe à l'unanimité le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, outre son président, à six membres élus et six membres nommés,

- après élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, désigne à l'unanimité, les membres suivants pour siéger au conseil d'administration du CCAS :

M. Claude de CARFORT, Mmes MEUNIER Christine, DESEQUELLES Nicole, KAUFFMANN Marlène, MARCON Angélique et DEGRIGNY Hélène.

Un avis a été fait pour les associations participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social afin qu'elles proposent des membres pour compléter le Conseil d'Administration.

11°) CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) :

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la Commission Communale des Impôts Directs comprend le Maire ou l'adjoint délégué, Président, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants,

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,

- avoir au moins 18 ans,

- jouir de leurs droits civils,

- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncières des entreprises),

- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission,

Le Conseil Municipal décide de proposer la liste suivante en vue de la désignation par le directeur des services fiscaux des 6 membres titulaires et des 6 membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs :

- Mme Adeline LEMELLE, M. Claude de CARFORT, M. Sébastien PIGUET, M. Jérôme BEAUCHAMP, Mme Nicole DESEQUELLES, Mme Angélique MARCON, M. Pierre REAU, Mme Hélène DEGRIGNY, M. Rémi COUDERT, M. Bernard RABIER, M. François PIGUET, M. Gilles BELLARD.

12°) CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES FINANCES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de constituer une commission des finances,
- désigne Mme Adeline LEMELLE, M. Claude de CARFORT, Mmes Christine MEUNIER, Nicole DESESQUELLES, Angélique MARCON, MM. Arnaud MOURIOUX, Sébastien PIGUET, Mme Hélène DEGRIGNY, MM. Pierre GODART, Jérôme BEAUCHAMP membres de la commission, dont le Maire est président de droit.

13°) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL D'ECOLE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Mmes Adeline LEMELLE, Christine MEUNIER, Hélène DEGRIGNY, et M. Jérôme BEAUCHAMP représentants au Conseil d'Ecole de Châtres-sur-Cher.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Voir pour le remplacement de l'agent à l'Agence Postale Communale pendant ses congés.
- Rue Zélie Fauquet : il a été demandé par des riverains la pose d'un dos d'âne pour faire ralentir les véhicules. Le problème de la vitesse est général.
- Rue Prosper Legourd : une demande de passage pour piétons est faite, vers le n° 2.
- Inscription transports scolaires pour Vierzon : problème avec l'inscription en ligne, le faire sur papier (formulaires disponibles en ligne ou en mairie).
- Marché : un nouvel exposant s'est installé (vente de produits aveyronnais).
- Hôtel de la Poste : le gérant a demandé à fermer l'accès à la Place de l'Eglise, en venant de la RD 976 face à la Rue Prosper Legourd, pour installer une terrasse. Cela va être autorisé par arrêté municipal, entre 19h00 et la fermeture, à compter des vacances scolaires.
- Gymnase : Mme le Maire à autoriser le tennis et le badminton à utiliser de nouveau le gymnase, en respectant les mesures sanitaires.
- Bibliothèque municipale : elle sera ouverte tous les mardis, de 10h à 12h, avec respect des gestes barrières, 2 usagers maximum et 2 bénévoles.
- Syndicats et organismes extérieurs : il est proposé aux délégués d'informer le conseil municipal des réunions (dates et contenu).
- « Châtres Infos » est en cours d'écriture. M. Pierre GODART est volontaire pour participer.
- Manifestations : la fête de la musique organisée par l'Union Musicale prévue le 20 juin, le feu d'artifice et le bal du 13 juillet ainsi que les animations du 14 juillet sont annulés cette année.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Mme Sylvie DOUCET